Esquema del dictamen sobre España (6 julio 1978)

Source: Secretaría de Estado para la Unión Europea, Madrid, 1016.1.III.ESP, 3b), 06.07.1978.
Copyright: (c) Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España
URL: http://www.cvce.eu/obj/esquema_del_dictamen_sobre_espana_6_julio_1978-fr-d6e817a5-8ce2-4456-939f-3442c5c15b90.html
Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

www.cvce.eu

DELEGATION POUR LES NEGOCIATIONS
SUR L'ELARGISSEMENT
- Portugal, Espagne -

Bruxelles, le 6 juillet 1978
MM/me - D/539/78

11.1.82 b)
1016.1.III.ESP.
3 b)

Projet

SCHEMA DE L'AVIS ESPAGNE

INTRODUCTION

- Calendrier de la demande d'adhésion
- décision du Conseil
- contacts Commission-Ministère espagnol des relations avec la Communauté et Commission-Etats membres
- Référence à la Fresque

I. PREMIERE PARTIE

CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA DEMANDE ESPAGNOLE

1. Constat que la démocratie est acquise en Espagne (processus de démocratisation et adoption de la Constitution).
2. Réponse politique positive dela Communauté.
3. L'approche politique positivene doit pas perdre de vue les difficultés économiques.
4. Brève description de la situation macro-économique du pays :
   - performances de croissance
   - problèmes d'emploi
   - équilibres intérieurs et extérieurs
   - description des grands secteurs d'activité économique.

./.

www.cvce.eu

5. Pour sa dimension politique et démographique, son niveau de développement, ses potentialités de production et d'absorption, l'Espagne a tout un autre poids que la Grèce et le Portugal, donc : l'adhésion ne pose pas seulement des problèmes au candidat (notamment pour la reprise intégrale de l'acquis communautaire), mais également aux Neuf (et particulièrement à certaines régions de ceux-ci) et, dans une certaine mesure, aux autres candidats (sans oublier les pays tiers méditerranéens).

6. Les problèmes qui se posent sont spécifiques (cf. IIème Partie), et notamment :

- aspects spécifiques de l'agriculture espagnole (produits typiquement méditerranéens, fruits et légumes, vin)
- aspects spécifiques industriels (secteurs en difficulté dans la Communauté et en Espagne, ou secteurs en expansion rapide). Conséquences du système d'aides.
- Problèmes d'emploi.

7. Conclusions

7.1. Une aide générale au développement n'est pas nécessaire.

7.2. Par contre, pour résoudre les problèmes structurels et d'adhésion, il y a lieu de prévoir :

- un processus de concertation sur les actions à entreprendre (cf. Fresque)
- des actions communes spécifiques à finalité structurelle
- le choix de mesures de transition adéquates et suffisamment longues
- l'application et l'évolution de l'accord de 1970 en vue de favoriser l'adhésion.

./.

www.cvce.eu

II. DEUXIEME PARTIE

CONSIDERATIONS SPECIFIQUES

8. Référence à la Fresque

9. Union Douanière (considérations particulières aux produits CECA, pas comris dans l'Accord 1970, Monopoles d'Etat).

10. A griculture

11. Industrie

12. Energie

13. Aspects sociaux et circulation des travailleurs

14. Aspects régionaux (accent sur les problèmes intra-régionales en Espagne.)

15. Droit d'établissement et circulation des services

16. Circulation des Capitaux

17. Transports

18. Concurrence et Aides

19. Fiscalité (régime des taxes compensatoires à l'importation et des restitutions à l'exportation)

20. Relations extérieures (accord Espagne-Portugal de libre échange ; relations Espagne-EFTA)

21. Baléares, Canaries, etc.

22. Autres politiques communautaires